



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 30 septembre 2021

27 conseillers étaient présents :

Georges Bouty – Bernadette Chamoussin – Frank Chenal – Murielle Chenal – Azélie Chenu – Hervé Chenu – Laurent Desbrini – Anthony Destaing – Jacques Duc – Sylviane Duchosal – Guy Ducognon – Camille Dutilly – Michel Genettaz – Isabelle Gostoli De Lima – Anne Le Mouëllic – Corine Maironi-Gonthier – Marie Martinod – Rose Paviet – André Pellicier – Marie-Pierre Rebrassé – Sandrine Richel – Laetitia Rigonnet – Sabine Sellini – Lucien Spigarelli – Xavier Urbain – Pascal Valentin – Amélie Viallet.

2 conseillers étaient absents :

Marie Latapie – Robert Traissard.

* * * * *

A 18 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne. Amélie Viallet est désignée secrétaire de séance.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Approbation des procès-verbaux des séances des 29 mai, 1^{er} juillet et 29 juillet 2021

Madame le Maire indique que désormais les procès-verbaux des Conseils municipaux seront approuvés à chaque séance suivante du Conseil municipal.

..Le Conseil municipal approuve, à la majorité des suffrages exprimés (*l'opposition Jacques Duc*) le procès-verbal du 27 mai 2021, et à l'unanimité des membres présents les procès-verbaux des séances des 1^{er} juillet 2021 et 29 juillet 2021.

2 - Prolongation de la convention conclue avec l'Office de tourisme de La Plagne pour la gestion de la salle de spectacle d'Aime

Madame le Maire donne la parole à Isabelle Gostoli de Lima, adjointe déléguée.

Isabelle Gostoli de Lima rappelle au Conseil municipal sa délibération du 30 novembre 2017 par laquelle il a autorisé le Maire à conclure une convention de délégation de service public avec l'Office du Tourisme de Plagne, pour la gestion de la salle de spectacle d'Aime chef-lieu, et que cette convention de délégation de service public a été conclue pour 4 ans, à compter du 1er janvier 2018 et qu'elle s'achèvera le 31 décembre 2021.

Elle expose qu'il sera prochainement proposé au conseil municipal de se prononcer sur le futur mode de gestion de la salle de spectacle et le cas échéant sur l'engagement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la délégation de sa gestion, que le délai d'une procédure de délégation de service public s'étend sur plusieurs mois et qu'au regard de la date de fin du contrat actuel, il convient de le prolonger de 6 mois supplémentaire afin qu'il se termine le 30 juin 2022, et pour ainsi assurer la continuité du service jusqu'à la conclusion d'un nouveau contrat.

Elle expose que la modification envisagée se justifie par la survenue de la crise sanitaire liée à la Covid-19 (considérés comme une circonstance imprévue au sens du code de la commande publique, article L.3135-1 et R.3135-5) qui n'a pas permis l'engagement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence dans des conditions normales et que son montant est inférieur à 5 350 000€ HT et à 10 % du montant du contrat initial (article R.3135-8 du code de la commande publique). Puis elle précise qu'en application du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-6, tout projet d'avenant doit être autorisé par le conseil municipal.

Elle précise enfin que le conseil municipal sera invité à se prononcer prochainement sur l'engagement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la gestion de la salle de spectacle par le biais d'une convention de délégation de service public afin d'envisager la conclusion du contrat pour début juillet 2022.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la prolongation de la convention de délégation de service public pour la gestion de la salle de spectacle d'Aime, avec l'Office du Tourisme de la Plagne, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Egalement, il autorise à cet effet la signature d'un avenant n°1 à la convention de DSP du 19 décembre 2017 conclue avec l'Office de Tourisme de la Plagne.

3 – Modification du tableau des effectifs pour avancement de grade

Madame le Maire donne la parole à Lucien Spigarelli, adjoint délégué.

Lucien Spigarelli informe les membres de l'assemblée délibérante qu'un agent communal a été proposé à un avancement de grade à l'intérieur de son cadre d'emploi au titre de l'année 2021. Il propose donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour permettre la nomination de cet agent dans son nouveau grade.

| MODIFICATION DE POSTE | | | | | | | | |
|-----------------------|----------|--|--|----------|--|---------------------|--------------|--|
| EMPLOIS SUPPRIMES | | | EMPLOIS CREEES | | | Motif | Date d'effet | |
| ANCIEN GRADE | Effectif | Durée hebdomadaire de service (annualisée) | NOUVEAU GRADE | Effectif | Durée hebdomadaire de service (annualisée) | | | |
| Adjoint technique | 1 | 30,82h | Adjoint technique principal de 2ème cl | 1 | 30,82h | Avancement de grade | 01/11/21 | |

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de modifier le tableau des emplois permanents de la commune et autoriser Madame le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires à la nomination d'un agent technique dans son nouveau grade « adjoint technique principal de 2è classe ».

4 – Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Lucien Spigarelli informe l'assemblée de la volonté de restructurer et de renforcer, d'une part le service population, grâce à la mutation interne d'un personnel du secrétariat général. D'autre part, à l'occasion de cette mutation interne et du remplacement à pourvoir, il propose de faire évoluer les missions et compétences du poste d'assistant(e) du secrétariat général vers une expertise administrative et rédactionnelle et maîtrise juridique, en adéquation avec la spécificité des dossiers à traiter dans le service. Il précise, par ailleurs, que cette assistance pourra utilement être proposée, le cas échéant, aux autres services de la Mairie.

Il rappelle enfin que depuis la création de la commune nouvelle en 2016, 2 postes équivalents temps plein n'ont pas été remplacés au sein des services administratifs.

Il ajoute qu'il convient aujourd'hui pour mener à bien l'ensemble des missions de la commune nouvelle et assurer la continuité des services en toutes circonstances, de les renforcer. Aussi, Lucien Spigarelli propose-t-il la création d'un emploi permanent à temps complet (35H) d'assistant administratif et juridique, dans le cadre d'emploi des Rédacteurs, à compter du 1er janvier 2022.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la création d'un emploi d'assistant administratif et juridique à compter du 1er janvier 2022, dans le cadre d'emplois des rédacteurs.

II – Urbanisme et affaires foncières :

5 – Approbation de la révision allégée n°2 du PLU de la commune déléguée d'Aime

Madame le Maire donne la parole à Anthony Destaing, adjoint délégué.

Anthony Destaing rappelle que le dossier de révision allégée n° 2 du PLU consiste principalement :

- A l'harmonisation de la zone Ubz dans le bourg d'Aime, route de Villaroland et la suppression partielle de l'emplacement réservé n°5,
- A l'extension de la zone Uez et au classement en zone Uea des terrains situés entre la zone commerciale et la zone artisanale en vue de l'extension d'une entreprise et de la construction d'un centre technique municipal.

VU l'arrêté du Maire du 25 mai 2021 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique définissant les modalités de mise à disposition au public du dossier de révision allégée n° 2, arrêté qui a fait l'objet d'un affichage du 28 mai 2021 au 16 juillet 2021 inclus en mairie et dans les lieux habituels d'affichage,

VU l'avis administratif informant le public de la période et des modalités de mise à disposition inséré dans les journaux le Dauphiné Libéré des 28 mai 2021 et 18 juin 2021 et dans la Savoie des 27 mai 2021 et 17 juin 2021, et affiché en mairie et dans les lieux habituels ;

VU l'absence d'avis de la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) publié le 9 juin 2021,

Conformément à l'article L 153-41 du Code de l'urbanisme, le dossier de révision allégée n° 2 du PLU de la commune déléguée d'Aime présentant notamment l'exposé de ses motifs ainsi que les registres papier et dématérialisé et le site internet de la ville permettant au public de formuler ses observations ont été mis à sa disposition en Mairie d'Aime-la-Plagne du 14 juin au 16 juillet 2021 inclus,

Le dossier a été complété par les avis du Conseil Départemental, de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), de la CCI (chambre de commerce et d'industrie) de la Savoie, du SIGP (Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne) du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées en date du 29 avril 2021, qui a permis de recueillir les avis de la Chambre d'Agriculture, de la Direction Départementale Territoriale de la Savoie, de l'APTV SCOT Tarentaise Vanoise, de l'INAO.

Considérant l'absence d'observations formulées par le public sur les registres mis à sa disposition,

VU le rapport d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 5 août 2021 émettant un avis favorable sur la révision allégée n° 2 du PLU de la commune déléguée d'Aime, avec une réserve,

Considérant que la révision allégée n° 2 du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée en prenant en compte la réserve suivante :

- L'AOE devra se conformer aux indications du tableau de l'Evaluation environnementale intitulé « Critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du plan » définissant les mesures de suivi pour évaluer les résultats de la modification de zone d'activité des lles.

.. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la révision allégée n° 2 du PLU de la commune déléguée d'Aime, en prenant compte de la réserve émise par le commissaire enquêteur, soit : « L'AOE devra se conformer aux indications du tableau de l'Evaluation environnementale intitulé « Critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du plan » définissant les mesures de suivi pour évaluer les résultats de la modification de zone d'activité des lles. »

6 – Approbation de la promesse de vente avec M. Claude Chenu à Tessens

Anthony Destaing expose au Conseil municipal que M. Claude Chenu a obtenu un permis de construire pour la construction d'un garage sur la parcelle cadastrée section R n° 125 lui appartenant et sur une partie du domaine public jouxtant cette parcelle avec l'accord de la mairie. Deux délibérations ont été prises le 1er juillet 2021 pour la désaffectation et le déclassement de cette partie du domaine public à usage de délaissé de la voie communale dite de Charves.

Il indique que M. Claude Chenu souhaite en échange céder une partie de sa parcelle R n°125 à la collectivité, correspondant à l'emprise d'un bassin, d'une superficie d'environ 6 m². Afin que M. Claude Chenu puisse réaliser cette construction, il convient de procéder à cet échange foncier moyennant le versement d'une soulte de sa part.

Il précise que la Commune a obtenu l'avis des Domaines en date du 19/07/2021, d'un montant de 690 € pour le terrain cédé.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente de la partie déclassée du domaine public, d'une superficie de 23 m² au prix de 690 €, soit 30 € le m², et l'acquisition de la partie de la parcelle cadastrée R n° 125 d'une superficie de 6 m², au prix de 180 €, soit 30 € le m².

III – Travaux, affaires forestières :

7 – Approbation convention de servitude ENEDIS, travaux de raccordement d'un coffret électrique à la Thuile, commune déléguée de Granier

Madame le Maire donne la parole à Michel Genettaz, adjoint délégué.

Michel Genettaz informe le conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite procéder à des travaux nécessitant la pose d'un coffret et de son raccordement sur la parcelle cadastrée section I n° 1209 située à la Thuile de Granier afin de raccorder la maison de M. Frank Mansching.

Ces travaux prévoient la mise en place sur une bande de 1 m de large d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 15 mètres. Madame le Maire indique que la Commune percevra une indemnité unique et forfaitaire de 30 €.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention avec Enedis pour le raccordement de la maison M. Frank Mansching, à la Thuile de Granier, par la pose d'un coffret et d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 15 mètres sur la parcelle communale n° 1209.

8 – Demande de subvention au Conseil départemental, programme 2022 pour les réseaux de Granier et de Montgirod

Michel Genettaz expose les projets éligibles à une subvention du Conseil Départemental pour la commune d'AIME-LA-PLAGNE :

- 1) Mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le secteur Nord-est du Chef-lieu de GRANIER :
 - Réfection de ruelles, reprise réseaux humides et enfouissement réseaux secs
 - Amélioration de la viabilité des ruelles difficilement circulables à ce jour, création d'un réseau séparatif eaux usées - eaux pluviales, reprise des branchements AEP obsolètes,

amélioration esthétique et sécuritaire par enfouissement des réseaux, pour un montant total du projet s'élevant à 413 497.05 € H.T.

2) Hameau de Montgirod :

- Réfection des voiries, reprise réseaux humides et enfouissement réseaux secs
- Amélioration de la voirie détériorée, création d'un réseau séparatif eaux usées – eaux pluviales, renouvellement des canalisations d'eau potable, amélioration esthétique et sécuritaire par enfouissement des réseaux pour un montant total du projet s'élevant à 1 517 000 € H.T.

Rose Paviet demande si le taux de subvention est connu. Il lui est répondu négativement.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention au Conseil Départemental, programme 2022 pour les réseaux de Granier et de Montgirod.

9 – Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux d'assainissement à Granier

Michel Genettaz informe le conseil municipal que le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, a décidé de lancer l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » et adapte et élargit temporairement ses règles d'intervention afin de bien positionner l'action en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité comme une priorité majeure des collectivités ;

Les dispositifs proposés visent à accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement, très freinés par la crise sanitaire, mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau.

Il explique que l'agence de l'eau ouvre le financement à toutes les collectivités avec un taux maximal de 50 % pour des opérations de travaux sur les stations (hors extensions pour pollution nouvelle) et les réseaux d'assainissement (hors extensions y compris pour pollution historique).

Ainsi, les opérations de travaux portant sur les réseaux d'assainissement deviennent éligibles aux aides de l'agence, pendant la durée de l'appel à projets.

Il indique que l'objectif de la Commune consiste en la création d'un réseau séparatif, secteur Nord-Est à Granier, qui va permettre le traitement de l'ensemble des eaux usées du hameau, les eaux pluviales continuant à être restituées au milieu naturel en aval du secteur bâti. Les résultats ne seront pas directement quantifiables mais la déconnexion des fosses obsolètes et la collecte généralisée des effluents qui seront acheminés puis traités à la station d'épuration auront forcément un effet sensible sur la qualité des eaux restituées au milieu naturel.

Le montant estimatif de ce projet est de 269 458.35 € HT décomposé comme suit :

. Assainissement - Eaux Pluviales : 153 294,05 €

. Assainissement – Eaux Usées : 116 164,30 €

Pour mener à bien ces travaux, la Collectivité sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux d'assainissement à Granier.

10 – Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux d'assainissement à Montgirod

Michel Genettaz informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, a décidé de lancer l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » et adapte et élargit temporairement ses règles d'intervention afin de bien positionner l'action en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité comme une priorité majeure des collectivités ;

Les dispositifs proposés visent à accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement, très freinés par la crise sanitaire, mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau.

Il explique que l'agence de l'eau ouvre le financement à toutes les collectivités avec un taux maximal de 50 % pour des opérations de travaux sur les stations (hors extensions pour pollution nouvelle) et les réseaux d'assainissement (hors extensions y compris pour pollution historique).

Ainsi, les opérations de travaux portant sur les réseaux d'assainissement deviennent éligibles aux aides de l'agence, pendant la durée de l'appel à projets.

Il indique que l'objectif de la Commune consiste en la création d'un réseau séparatif qui va permettre le traitement de l'ensemble des eaux usées du hameau de Montgirod, les eaux pluviales continuant à être restituées au milieu naturel en aval du secteur bâti. Les résultats ne seront pas directement quantifiables mais la déconnexion des fosses obsolètes et la collecte généralisée des effluents qui seront acheminés puis traités à la station d'épuration auront forcément un effet sensible sur la qualité des eaux restituées au milieu naturel.

Le montant global estimatif de ce projet est 627 853,00 € HT correspondant à :

. Assainissement - Eaux Pluviales : 353 082.00 €

. Assainissement - Eaux Usées : 274 771.00 €

Pour mener à bien ces travaux, la Collectivité sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux d'assainissement à Montgirod.

11 – Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux d'eau potable à Montgirod

Michel Genettaz informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, a décidé de lancer l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » et adapte et élargit temporairement ses règles d'intervention afin de bien positionner l'action en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité comme une priorité majeure des collectivités ;

Les dispositifs proposés visent à accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement, très freinés par la crise sanitaire, mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau.

Il explique que l'agence de l'eau ouvre le financement à toutes les collectivités avec un taux maximal de 50 % pour des opérations de gestion durable des services publics d'eau potable.

Les opérations aidées concernent ainsi l'ensemble des études et travaux nécessaires à la mise en place d'une gestion durable des services d'eau potable, les actions de protection de la ressource, les actions de sécurisation de la distribution en eau potable et de remise à niveau des ouvrages vétustes.

En outre, au titre du présent appel à projets, l'agence élargit son accompagnement aux études et travaux d'économies d'eau, pour tous les usages (alimentation en eau potable en lien avec la gestion patrimoniale des réseaux, agriculture et industrie), en dehors des secteurs déficitaires, à un taux maximum de 50 %.

Il indique que l'objectif de la Commune est de renouveler le réseau d'eau potable afin de permettre la desserte du hameau de Montgirod dans de bonnes conditions pour les prochaines décennies. Le comptage des quantités livrées sera amélioré et la relève facilitée par des compteurs communicants. Le taux de fuite devrait être réduit au minimum. Les résultats pourront être quantifiés par comparaison des éléments de comptage positionnés en différents points du réseau, mais aussi par la diminution du nombre d'intervention sur les ouvrages.

Le montant global estimatif de ce projet pour l'eau potable est de 441 562.00 € HT.

Pour mener à bien ces travaux, la Collectivité sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux d'eau potable à Montgirod.

IV – Informations :

12 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

13 – Questions orales

Muriel Chenal : « *Alors que la saison d'été est finie, pourquoi l'éclairage public de Montalbert n'est pas coupé de minuit à 4 heures, comme cela est le cas dans les villages ?* »

Réponse d'Amélie Viallet : « *La commission développement durable va se réunir fin octobre pour faire le point sur l'expérimentation de l'éclairage public entre minuit et 4 heures, et va faire des propositions. Pour mémoire, je rappelle que l'expérimentation ne comprenait pas les stations.* »

Muriel Chenal : « *Pourquoi l'accord des propriétaires n'est pas demandé lors d'un survol de câbles dans une propriété ?* »

Réponse de Michel Genettaz : « *La Commune n'est pas consultée, et n'a pas à l'être, lorsque des opérateurs survolent des propriétés privées.* »

14 – Informations

..Rose Paviet informe l'assemblée de la tenue d'une réunion publique d'information à la salle des fêtes de Centron, le mercredi 13 octobre, à 18 heures, au sujet de la fibre optique et de la téléphonie mobile. Jacques Duc souhaite savoir si la téléphonie mobile concerne la 5G. Rose Paviet précise qu'il s'agit de la 4G.

..Corine Maironi-Gonthier informe le Conseil municipal qu'un recours a été déposé par Jacques Duc contre la délibération du 1^{er} juillet 2021, concernant la promesse de vente de l'ex-bâtiment Ferraris à M. Niels Bergel, et que ce dernier a, par conséquent, renoncé à cette acquisition.

La séance du Conseil municipal est levée.